

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

Sujet	POSITION AFRICAINE		
<b>Thème technique 1</b>			
<p><b><u>Thème technique 1:</u></b>            Action mondiale pour réduire la menace de la résistance aux agents antimicrobiens : progrès réalisés et options d'activités à mener dans le cadre de l'initiative « Une seule santé » 85 SG/9.</p> <p>(Rapporteur : Mme. Khadija Id Sidi Yahia)</p>	<p>L'Afrique félicite sincèrement le rapporteur pour l'excellente façon dont il a mené, évalué et transmis les résultats du sondage auprès des pays membres de l'OIE. L'Afrique est particulièrement encouragée par les données reflétant la prise de conscience et l'engagement de la majorité des 54 pays africains membres de l'OIE. Nous appuyons pleinement les recommandations du rapporteur, notamment en ce qui concerne l'encouragement de la coopération intersectorielle; La poursuite des ateliers régionaux et la mise en œuvre des normes de l'OIE en ce qui concerne l'utilisation des antimicrobiens et la prévention du développement de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'animal. Bien que toujours difficile à mettre en œuvre dans plusieurs pays africains, l'Afrique appuie la recommandation selon laquelle les pays devraient être encouragés à modifier la législation nationale pour exiger une prescription vétérinaire avant la délivrance d'antibiotiques.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

**Thème technique 2**

<p><b>Thème technique 2 :</b>          Partenariats Public-Privé: attentes des partenaires du secteur privé au sujet des programmes internationaux de santé animale et de développement de l'élevage 85 SG/10.           (Rapporteur : Dr. Samuel Thevasagayam)</p>	<p>L'Afrique félicite le rapporteur et ses collègues pour cette excellente présentation. L'Afrique soutient pleinement le plaidoyer des rapporteurs selon lequel les pays membres devraient faire un effort concerté pour créer un environnement propice à l'établissement et aux résultats fructueux des partenariats public-privé, notamment en ce qui a trait à faciliter ces partenariats avec une législation idoine, une bonne gouvernance vétérinaire et la responsabilité du service vétérinaire dans de telles relations.           Certains pays membres ont malheureusement eu l'expérience regrettable que certains partenariats n'étaient pas durables au-delà de la période de partenariat, ce qui a entraîné une méfiance pour les établissements de partenariat. Il est donc essentiel que, en particulier en Afrique, où les ressources pour la prestation durable de services vétérinaires sont souvent limitées, les partenariats assurent la durabilité après la fin de la période de partenariat.</p>		
---	--	--	--

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<b>Rapport de la Commission des Normes biologiques</b>			
<b>SUJET</b>	<b>POSITION AFRICAINE</b>	<b>PORTE PAROLE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Commentaire général	<p>L'Afrique félicite l'OIE pour le progrès accompli dans le développement d'un outil PVS pour les laboratoires et réitère sa demande de formation d'un pool d'experts africains sur le processus PVS pour son application notamment dans l'auto-évaluation.</p> <p>L'Afrique renouvelle également sa requête de développement de partenariat pour le jumelage de ses laboratoires avec les laboratoires de référence de l'OIE dans le but d'établir plus de laboratoires de référence sur le continent.</p> <p>En raison de l'importance de la tuberculose bovine sur le continent, l'Afrique exhorte l'OIE à persévérer dans ses efforts pour accélérer le développement d'une tuberculine bovine internationale de remplacement. Ceci est à la lumière du besoin général d'améliorer la facilité, la fiabilité et la validité des tests de tuberculose</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<b>Rapport de la Commission Scientifique pour les Maladies animales</b>			
<b>SUJET</b>	<b>POSITION AFRICAINE</b>		
Statut de reconnaissance sanitaire	<p>L'Afrique apprécie l'établissement du Service des Statuts de l'OIE et les améliorations déjà enregistrées notamment la formation dispensée au niveau régional pour assister les Pays membres à préparer leurs dossiers de requêtes.</p> <p>L'Afrique suggère également que le questionnaire de statut de reconnaissance sanitaire soit mis sur le site web de l'OIE en plus de sa présence dans le Code terrestre.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<b>Suivi des recommandations des Conférences</b>			
<b>SUJET</b>	<b>POSITION AFRICAINE</b>		

# 85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE

## POSITIONS COMMUNES AFRICAINES

4<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal, Guadalajara (Mexico), 6 – 8 Décembre 2016

L'Afrique se félicite de l'organisation par l'OIE de cette importante Conférence.

L'Afrique apprécie les recommandations adoptées par la Conférence d'encourager le développement des stratégies régionales sur le bien-être animal ainsi que le plaidoyer relatif à la reconnaissance de l'équivalence et la réciprocité sur les questions de bien-être animal.

Ceci est particulièrement important pour l'Afrique du fait que les pratiques de bien-être animal dues aux différences culturelles pourraient dans certaines circonstances être différentes d'autres Pays membres. La promotion de la bonne intention de leur application continue même si ce n'est pas au même niveau que certains pays développés.

L'Afrique avait commencé à élaborer la stratégie de protection des animaux avant la 4<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être des animaux à Guadalajara. Une évaluation et une analyse de situation ont déjà été menées au niveau continental.

La Conférence a mis en exergue les cinq libertés du bien-être animal et montré comment les systèmes d'indicateurs sont utilisés pour mesurer les résultats.

L'Afrique soutient l'adoption des recommandations sur la stratégie mondiale de bien-être animal lors de cette 85<sup>ème</sup> Session générale de l'OIE.

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

SUJET	POSITION AFRICAINE		
<p>4<sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire : apprendre aujourd'hui, protéger notre futur.            Bangkok (Thaïlande), 22-24 Juin 2016</p>	<p>L'Afrique félicite à nouveau l'OIE pour l'organisation de cette importante Conférence et note avec satisfaction le progrès réalisé dans la promotion de l'enseignement vétérinaire mondial depuis la première Conférence de l'OIE dans le domaine.</p> <p>L'Afrique apprécie également l'accent mis sur l'enseignement dispensé aux élèves associant davantage la partie théorique à des compétences pratiques ainsi que les techniques modernes de l'information, l'intégration des paraprofessionnels vétérinaires dans la stratégie de formation, le développement notamment des compétences minimales et un cursus de formation initiale applicables à cette catégorie de professionnels.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<b>Commission du Code terrestre.</b>						
<b>NORME</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>CHANGEMENT PROPOSE POUR ADOPTION</b>	<b>POSITION AFRICAINE</b>		
Glossaire	<b>4</b>	Partie A	Statut zoosanitaire	L'Afrique soutient l'inclusion du terme ou d'un <i>compartiment</i>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<p>Maladies, infections et infestations listées par l'OIE</p>	<p align="center"><b>6</b></p>	<p align="center"><b>Chapitre 1.3</b></p>	<p>Les <i>maladies, infections</i> et <i>infestations</i> listées par l'OIE incluses dans le présent chapitre sont énumérées ci-après dans les différentes catégories ont été évaluées conformément aux dispositions du chapitre 1.2., et constituent la liste OIE des maladies affectant les animaux terrestres.</p> <p>En cas de modification de cette liste adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués, la nouvelle liste entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.</p>	<p>L'Afrique propose de changer la séquence du processus afin de clarifier que la liste, après avoir été évaluée ou modifiée, doit être d'abord adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués:</p> <p>Les <i>maladies, infections</i> et <i>infestations</i> listées par l'OIE incluses dans le présent chapitre sont énumérées ci-après dans les différentes catégories ont été évaluées conformément aux dispositions du chapitre 1.2. et constituent la liste OIE des maladies affectant les animaux terrestres.</p> <p>En cas de modification de cette liste adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués, la nouvelle liste entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.</p>		
---	--------------------------------	---	---	---	--	--

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<p>Critères appliqués par l'OIE pour l'évaluation de la sécurité sanitaire des marchandises (nouveau chapitre)</p>	<p align="center"><b>7</b></p>	<p align="center"><b>Chapitre 2X</b></p>	<p>Il est attendu de toute transformation ou tout traitement qu'ils soient (i) effectués selon des protocoles normalisés incluant des étapes identifiées comme critiques dans la procédure d'inactivation de l'agent pathogène concerné et (ii) être réalisés selon les bonnes pratiques de fabrication ; enfin toute autre étape de ce traitement ou de cette transformation, ainsi que la manipulation ultérieure des produits, ne doit pas compromettre la sécurité sanitaire.</p>	<p>L'Afrique pense que ceci constitue une norme et devrait être écrite comme telle. Le nouveau texte proposé se présente comme suit:</p> <p>La transformation ou le traitement (i) utiliser les protocoles normalisés, incluant les étapes identifiées comme critiques dans la procédure d'inactivation de l'agent pathogène concerné, (ii) être réalisés selon les bonnes pratiques de fabrication; et (iii) assurer que toute autre étape du traitement, de la transformation ainsi que de la manipulation ultérieure du produit <i>animal</i>, ne doit pas compromettre sa sécurité sanitaire.</p>		
--	--------------------------------	--	---	---	--	--

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

Sous-population de chevaux à statut sanitaire élevé.	<b>8</b>	<b>Chapitre 4.16.3</b>	Commentaire général	<p>L'Afrique soutient l'adoption de l'article 4.16.3 du chapitre 4.16 de l'Annexe 8.</p> <p>Les mesures de biosécurité qui supportent la haute performance à statut sanitaire élevé va grandement faciliter l'augmentation croissante des mouvements transfrontaliers des chevaux à haute performance parmi les pays du continent africain et au-delà.</p>		
NORME	ANNEXE	CHAPITRE	CHANGEMENT PROPOSE POUR ADOPTION	POSITION AFRICAINE		
Procédures internes à l'OIE en rapport avec l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du Commerce	<b>9</b>	<b>5.3</b>	<b>5.3.3.</b>	<p>L'Afrique suggère que le mot « jugement » sur la ligne 3 soit remplacé par "évaluation de risque"</p> <p>Ceci s'applique plutôt à la version anglaise. La version française est correcte.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

	<b>9</b>		<b>5.3.5 (12)</b>	L'Afrique suggère de remplacer the mot "juge" par "évaluateur" et "jugement" par "évaluation" pour le besoin de cohérence.		
	<b>9</b>		<b>5.3.6 (6)</b>	L'Afrique suggère de remplacer "jugement" par "évaluation" pour le besoin de cohérence.		
	<b>9</b>		<b>5.3.7 (1e)</b>	L'Afrique suggère de remplacer "jugement" par "décision" afin de donner un sens à la phrase. La version française est correcte.		
	<b>9</b>		<b>5.3.7 (2f)</b>	L'Afrique suggère de remplacer "jugement" par "décision" qui est plus approprié. La version française est correcte. L'évaluation est destinée à la prise d'une décision.		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<p>(Nouveau chapitre) Prévention et maîtrise des salmonelles dans les systèmes de production commerciale de bovins</p>	<p><b>10</b></p>	<p><b>6.x</b></p>	<p>Commentaire général</p>	<p>L'Afrique accepte que le mot "bétail" soit remplacé par "bovin". Cependant, le mot « bovin » est déjà utilisé à l'article 6.X.1. L'Afrique suggère que l'article 6.X.3 soit fusionné avec l'article 6.X.1 pour indiquer dans l'introduction la signification du mot « bovin » avant son utilisation dans le reste du chapitre.</p>		
			<p>6.X.2 Définitions</p>	<p>L'Afrique suggère que la définition du système de production semi-intensif soit retenue. La raison est que le système semi-intensif existe encore dans les zones où le bétail va en pâture le jour et est mis en enclos le soir. Il constitue ainsi le second système après le système extensif.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

			6.X.412(paragraphe 1)	<p>L'Afrique suggère le réarrangement du texte sur le transport pour plus de clarté.</p> <p>La phrase se présente comme suit: « le véhicule devrait être correctement nettoyé et désinfecté en accord avec le chapitre 4.13 après le transport des bovins”.</p>		
			6.X.412 (paragraphe 2)	<p>L'Afrique suggère de remplacer “animaux” par “bovins” pour plus de cohérence et de clarté. La phrase se présente comme suit: Pour le transport des bovins à partir <i>d'établissements</i> multiples, le statut <i>Salmonella</i> des <i>établissements</i> devrait être considéré afin d'éviter la contamination croisée.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<p>Infection par le complexe <i>Mycobacterium tuberculosis</i></p>	<p><b>14</b></p>	<p><b>8.X</b></p>	<p>Commentaire général</p>	<p>L'Afrique, après une intense consultation, propose l'adoption de ce chapitre.</p> <p>L'Afrique apprécie aussi les changements apportés afin de reconnaître le rôle de la faune sauvage quand cela est approprié sans davantage compliquer la tâche des Pays membres obligés de mener des tests sur la faune sauvage à moins que cela ne soit épidémiologiquement important.</p>		
<p>Infection par le virus de la dermatose nodulaire contagieuse</p>	<p><b>16</b></p>	<p><b>11</b></p>	<p><b>11.11.1</b> Considérations générales</p>	<p>L'Afrique suggère que le préambule devrait être introduit avant le texte relatif aux "Considérations générales". La phrase devra être comme suit: "Pour les besoins du présent chapitre, « bovin » désigne bétail et buffle d'eau". Ceci va définir mieux "bovin" et assurer une cohérence avec les autres chapitres.</p>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

	<b>16</b>	<b>11.11</b>	<b>Article 11.11.7</b>  (Recommandations relatives aux importations en provenance de pays ou de zones non indemnes de dermatose nodulaire contagieuse)	Commentaire général: L'Afrique apprécie la reconnaissance du besoin de vaccination compte tenu de l'endémicité de la dermatose nodulaire contagieuse dans beaucoup de pays.  L'Afrique soutient l'adoption de ce chapitre.		
--	-----------	--------------	--	--	--	--

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<b>Commission du Code aquatique</b>						
<b>NORME</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>PROPOSE POUR ADOPTION</b>	<b>POSITION AFRICAINE</b>		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

Glossaire	3	-	<p><b>ZONE</b></p> <p>désigne une d'un pays ou d'un ensemble de pays dans lequel évolue une population d'<i>animaux aquatiques</i> caractérisée par un statut zoosanitaire spécifique au regard d'une <i>maladies</i> particulières, pour laquelle des mesures de <i>surveillance</i> et de contrôle ainsi que des <i>conditions élémentaires de sécurité biologique</i> sont appliquées. La <i>zone</i> doit être définie par l'<i>Autorité compétente</i>.</p> <p>means an area in one or more countries containing an <i>aquatic animal</i> population with a specific <i>aquatic animal health status</i> with respect to a <u><del>specific disease(s) for disease,</del></u> <u>in which</u> <u>required surveillance and control measures are</u> <u>applied</u> and <i>basic</i></p>	<p>L'Afrique suggère la révision de la définition ci-dessous de la "zone": désigne une aire hydrologique sur un ou plusieurs pays contenant une population animale aquatique avec un statut sanitaire spécifique par rapport à une maladie pour laquelle les mesures de surveillance et de contrôle sont appliquées.</p> <p>La raison d'inclure "aire hydrologique" dans la définition est parce que les systèmes aquatiques sont transfrontaliers et que la population à risque est comprise dans un système hydrologique pas nécessairement dans les frontières physiques.</p>		
-----------	---	---	--	--	--	--

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

Désinfection des établissements d'aquaculture et de leur équipement	6	4.3	Article 4.3.9 (p41)  Mares ..... enlève avant la désinfection. Toutes les eaux et la matière organique doivent être désinfectées ou éliminées dans des conditions de sécurité biologique adéquates	La version française est correcte. Le commentaire s'applique à la version anglaise.		
	6	4.3	(p43) Toutes les pièces d'équipement démontables sont retirées, préalablement nettoyées et désinfectées au cours d'une étape distincte de l'étape de à la désinfection du bateau.	La version française est correcte.		
	6	4.3	Article 4.3.10 (p45) Certains types d'équipement individuel tels que les équipements de plongée,	Cette clarification ne s'applique pas à la version française.		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

Code aquatique Chapitres sur les maladies des crustacées	<b>9-18</b>	<b>9.1-9.8, 9.X and X.X.8</b>		L'Afrique note et soutient les changements apportés par la Commission du Code aquatique sur ces chapitres.		
Manuel aquatique Chapitres du Manuel sur certaines maladies de crustacées	<b>19-25</b>	<b>2.2.X, 2.2.3 - 2.2.6, 2.2.8</b>		L'Afrique note et soutient les changements apportés par la Commission du Code aquatique sur ces chapitres.		
Infection with White Spot Syndrome Virus	<b>28</b>	Manuel Chapitre 2.2.7		L'Afrique note et soutient les changements apportés par la Commission du Code aquatique sur ces chapitres.		

**85<sup>ème</sup> SESSION GENERALE DE L'OIE – 21 – 26 MAI 2017 A PARIS, FRANCE**  
**POSITIONS COMMUNES AFRICAINES**

<p>Technical disease card on Tilapia Lake Virus (TiLV)</p>	<p><b>30</b></p>		<p>Le commentaire s'applique à l'annexe 30 dans son intégralité et spécifiquement les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2. Mode de transmission</li> <li>3. Espèces hôtes</li> <li>4. Distribution géographique</li> <li>6. Importance économique et sociale</li> </ul>	<p>L'Afrique soutient la finalisation de l'étude sur les maladies des crevettes et des poissons, (TiLV et WSSV) à cause de l'impact sur l'industrie aquacole et halieutique en expansion rapide dans notre région.</p>		
<p><b>Commentaire général sur le rapport du Code aquatique</b></p>				<p>L'Afrique félicite la Commission du Code aquatique de l'OIE pour le travail important qui a été consacré au Code et au Manuel aquatiques. Ils sont plus exploitables.</p>		